



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le 13/12/2024

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

**Jeudi 19 Décembre 2024 à 18h30
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. Finances :
 - Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 (Budget principal et Budget eau et assainissement).
 - Admissions en non-valeur à l'invitation du Trésorier concernant des créances irrécouvrables,
 - Adoption de la valeur surtaxe pour le budget eau et assainissement.
 - Détermination des contre-valeurs relatives aux nouvelles redevances perçues par l'Agence de l'Eau sur l'eau potable et l'assainissement
 - Décision relative à la mise en place des fonds de concours annuels de la CCPV pour 2024.
 - Modification de forme à la demande du Trésorier sur la formulation de deux délibérations votées en 2020 s'agissant des indemnités des élus.
4. Ressources Humaines :
 - Adhésion au contrat collectif du Centre de Gestion (CDG83) lié à la mise en œuvre des obligations légales à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de Protection Sociale Complémentaire, et décision relative aux taux de participation.
 - Créations de postes au tableau des effectifs :

- Création, des postes relatifs aux agents en charge de la mise en œuvre du recensement de la population début 2025,
- Création de postes pour accroissement temporaire d'activité sur 2025

5. Affaires foncières et patrimoniales :

- Cession de deux terrains quartier St Pierre dans le cadre de la réalisation du projet Espace Santé, permettant la réalisation d'une pharmacie (déplacement de l'officine actuelle, à la demande du pharmacien), et d'un cabinet dentaire (installation d'un nouveau praticien).
- Maison CIMMA (Vieux village), constat de désaffectation du domaine public et perspectives de régularisation de situations parcellaires vis-à-vis du domaine public.

6. Coopération intercommunale :

- Territoires d'énergie (Symielec), adhésion d'une commune

7. Échanges et informations divers (Points non délibératifs)

Information du Conseil Municipal :

- Partenariat avec l'association *Les amis de la Gendarmerie*
- Autres points :

Merci de me communiquer le cas échéant vos éventuelles sollicitations de sujets d'échanges et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Le compte rendu de la séance précédente vous sera transmis en amont de la séance

Le Maire,



Emmanuel HUGOU